

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 13 octobre 2015 à 20 h à l'Hôtel de ville de la Municipalité des Cèdres au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

Présences :

Les conseillers, Mmes Thérèse Lemelin, Aline Trudel, Karine Tessier, MM Yves Daoust, Serge Clément et Maxime Pratte forment le quorum du Conseil sous la présidence du maire, M. Raymond Larouche

Est également présent :

M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance
Mme Chantal Primeau, adjointe à la direction générale et greffe

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Raymond Larouche, déclare la séance légalement ouverte.

2015-10-374 Adoption de l'ordre du jour

Les points suivants sont retirés de la séance et reportés à une séance ultérieure :

6.2 Avis d'intention pour la déclaration de compétence limitée du domaine de la culture de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

6.4 Location d'une superficie d'environ 1 521 m² à la Fabrique de la Paroisse Saint-Joseph-de-Soulanges

Le point suivant est ajouté à l'ordre du jour :

8.7 Maison des Jeunes de Les Cèdres : versement d'une subvention financière de 2 000 \$ pour diverses activités

Il est proposé par Karine Tessier, appuyé par Maxime Pratte et résolu que l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil du 13 octobre 2015 soit, par les présentes adoptés.

L'ordre du jour se lit comme suit :

Moment de réflexion

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Séance ordinaire du 8 septembre 2015 et séance extraordinaire du 22 septembre 2015

3. Affaires financières

3.1 Acceptation des comptes du mois du 1^{er} septembre au 5 octobre 2015

3.2 Acceptation des bons de commande du 1^{er} septembre au 5 octobre 2015

4. Urbanisme

4.1 Dépôt de la liste des permis généraux et certificats et des permis de lotissements du mois de septembre 2015

4.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – demandes acceptées

– 1009, chemin du Fleuve – lots 2 049 066 et 3 802 307 (dérogation mineure)	construction maison unifamiliale et garage
– 1918, chemin du Fleuve – lot 2 048 343	construction maison unifamiliale
– 1817, chemin du Fleuve – lot 2 048 136 et 2 047 207	agrandissement du cabanon
– 617, chemin St-Grégoire – lot 2 047 889	rénovation du bâtiment principal
– 600, chemin Saint-Grégoire – lot 2 046	rénovation bâtiment principal
– 315, chemin du Fleuve – lot 2 048 542	cabanon
– 11, rue Saint-Pierre – lot 2 048 208	rénovation de la caserne
– 1578, chemin du Fleuve – lot 2 048 061	cabanon
– 1107-1109, chemin du Fleuve – lot 2 047 461	porte patio arrière

4.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – demande suspendue pour le 1107-1109, chemin du Fleuve (lot 2 047 461)

4.4 Demandes de dérogations mineures :

4.4.1 4, rue du Parc Max-Séjour (lot 2 046 599)

4.4.2 1009, chemin du Fleuve (adresse projetée) (lot 2 049 066 et 3 802 307)

5. Règlement

5.1 Adoption du règlement n° 387-2015 décrétant un emprunt de 168 000 \$ relatif à des travaux pour la construction d'une conduite d'aqueduc et d'égout sanitaire sur le chemin du Fleuve (entre le 245 et le 263, chemin du Fleuve)

6. Affaires municipales

6.1 Acquisition d'un lot de grève et échanges de terrains subséquents

6.1.1 Demande d'acquisition de parcelles de terrains – Domaine hydrique de l'état

6.1.2 Legault-Trudeau arpenteurs-géomètres : mandat pour travaux d'arpentage sur les lots de grève face au 1223, chemin du Fleuve

6.2 Avis d'intention pour la déclaration de compétence limitée du domaine de la culture de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (*ce point est retiré et reporté*)

6.3 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique

6.4 Location d'une superficie d'environ 1 521 m² à la Fabrique de la Paroisse Saint-Joseph-de-Soulanges (*ce point est retiré et reporté*)

6.5 Allocation d'une enveloppe budgétaire pour l'aménagement d'une cuisine pour les employés de bureau à l'Hôtel de Ville

7. Services techniques et travaux publics

7.1 Modification de la résolution n° 2015-09-368 - mandat pour la préparation des plans et devis relativement à l'installation d'une conduite d'égout pluvial sur le chemin Saint-Féréol entre le rue Blanche et le chemin du Fleuve

7.2 AquaData Inc. : mandat pour l'évaluation préliminaire des comportements hydrauliques du réseau d'aqueduc selon le Code national de prévention des incendies (bornes fontaines)

7.3 Allocation d'une enveloppe budgétaire pour l'acquisition d'infrastructures et mobiliers pour le parc Haut-Chamberry

8. Service des loisirs et culture

8.1 Demande de subvention à l'élite pour Haylee Reid, Club de gymnastique CampiAgile & Sparks cheerleading

8.2 Fermeture de l'organisme sans but lucratif Le Jardin des Moussaillons

8.3 Modification de la Politique de reconnaissance des organismes

8.4 Acquisition de tables et de chaises au Pavillon récréatif des bénévoles

8.5 Allocation d'une enveloppe budgétaire pour l'acquisition de luminaires et éclairages pour la période hivernale

8.6 Piste cyclable Soulanges : contribution financière pour l'année 2016

8.7 Maison des Jeunes de Les Cèdres : versement d'une subvention de 2 000 \$ pour diverses activités

9. Ressources humaines

9.1 Xavier Lagueux :

9.1.1 Prolongement d'embauche à titre de commis à l'urbanisme et à l'environnement

9.1.2 Mandat de services professionnels en matière de révision des règlements d'urbanisme

9.2 Embauche de M. Simon Léger à titre de matelot temporaire les 10, 11 et 12 octobre 2015 pour le service de navette fluviale

10. Divers

Période de questions

Parole au Conseil

Levée de l'assemblée

Adopté à l'unanimité

2015-10-375 Adoption des procès-verbaux

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015 et celui de la séance extraordinaire du 22 septembre 2015 et renoncent à leur lecture;

Il est proposé par Thérèse Lemelin, appuyé par Serge Clément et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 septembre 2015 et de la séance extraordinaire du 22 septembre 2015 soit, par les présentes adoptés, le tout en conformité au Code municipal.

Adopté à l'unanimité

2015-10-376 Acceptation des comptes du 1^{er} septembre au 5 octobre 2015

Il est proposé par Serge Clément, appuyé par Yves Daoust et résolu d'accepter le paiement des comptes du 1^{er} septembre au 5 octobre 2015 tel qu'inscrits au journal des déboursés et ce, en considérant que les membres du Conseil ont reçu à cet effet toute la documentation pertinente tel que : journal des salaires et dont lesdits documents sont déposés dans les archives de la Municipalité.

- Liste des chèques au montant total: 891 019,11 \$ / Fonds de fonctionnement : n^{os} 3676 à 3846 inclusivement / Fonds pour Règlements : 96000201 à 9600022 / Fonds Parcs et terrains de jeux : aucun chèque;
- Salaires des employés et rémunération des élus pour les semaines de paie n^{os} 36 à 40 inclusivement au montant total de 196 229,11 \$ / Rémunération des élus au montant brut de 8 395,25 \$ / Salaires des employés au montant brut de 187 833,86 \$ /Contribution de l'employeur de 23 774,50 \$.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites au journal des déboursés conformément à la liste produite au Conseil municipal.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2015-10-377 Acceptation de la liste des bons de commande du 1er septembre au 5 octobre 2015

Il est proposé par Maxime Pratte, appuyé par Karine Tessier et résolu qu'en conformité du Code municipal, le rapport des dépenses présenté à cette séance inclus également le rapport des autorisations de dépenses émis au cours du mois précédent;

QUE la présente certifie que la liste des bons de commandes transmise par le secrétaire-trésorier à chaque membre du Conseil, et émise le 5 octobre 2015 pour une dépense de 68 600,75 \$ a été acceptée par le Conseil municipal à cette séance.

Adopté à l'unanimité

2015-10-378 Dépôt de la liste des permis généraux et certificats et des permis de lotissements du mois de septembre 2015

Dépôt de la liste des permis généraux et certificats et des permis de lotissements du mois de septembre 2015.

**2015-10-379 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
*Demandes acceptées***

ATTENDU les demandes de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposées au Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE le CCU a recommandé l'acceptation des PIIA lors de sa séance du 29 septembre 2015;

Il est proposé par Maxime Pratte, appuyé par Thérèse Lemelin et résolu d'accepter les *Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*, tel que déposé, pour les propriétés suivantes :

Adresses	Nature des demandes	Décision CCU
1009, chemin du Fleuve – lots 2 049 066 et 3 802 307	construction maison unifamiliale et garage	Acceptée
1918, chemin du Fleuve – lot 2 048 343	construction maison unifamiliale	Acceptée
1817, chemin du Fleuve – lot 2 048 136 et 2 047 207	agrandissement du cabanon	Acceptée
617, chemin St-Grégoire – lot 2 047 889	rénovation du bâtiment principal	Acceptée
600, chemin Saint-Grégoire – lot 2 046	rénovation bâtiment principal	Acceptée
315, chemin du Fleuve – lot 2 048 542	cabanon	Acceptée
11, rue Saint-Pierre – lot 2 048 208	rénovation de la caserne	Acceptée
1578, chemin du Fleuve – lot 2 048 061	cabanon	Acceptée
1107-1109, chemin du Fleuve – lot 2 047 461	porte patio arrière	Acceptée

Adopté à l'unanimité

**2015-10-380 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Demande suspendue - 1107-1109, chemin du Fleuve (lot 2 047 461)**

ATTENDU la demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposées au Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE le CCU a recommandé de refuser un PIIA lors de sa séance du 29 septembre 2015;

ATTENDU la demande déposée par Mme Élyse Corriveau en date du 25 septembre 2015;

ATTENDU QUE la brique est d'origine;

ATTENDU QUE la structure proposée supportant la galerie de fortes dimensions et de couleur foncée ne prend pas appui sur les caractéristiques dominantes du noyau villageois ;

ATTENDU QUE le projet respecte le règlement de zonage et ses amendements

Il est proposé par Thérèse Lemelin, appuyé par Maxime Pratte et résolu de suspendre le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*, tel que déposé, pour la propriété

Adresses	Nature des demandes	Décision CCU
1107-1109, chemin du Fleuve – lot 2 047 461	– Galerie et balcon avant – Galerie arrière – Revêtement extérieur	Suspension

Adopté à l'unanimité

2015-10-381 Demandes de dérogations mineures
Superficie du lot
4, rue du Parc Max-Séjour (lot 2 046 599)

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée par Yanick Villeneuve en date du 14 septembre 2015;

ATTENDU QUE la demande est à l'effet de régulariser la superficie du lot de 1 188,5 mètres carrés;

ATTENDU QUE le règlement de lotissement n° 291-2007 et ses amendements prévoit une superficie minimale de 1 400 mètres carrés;

ATTENDU QUE la dérogation mineure est requise pour permettre la reconstruction d'une habitation suite à un incendie;

ATTENDU QUE les documents requis pour l'émission des permis requis pour la construction de la maison et de l'installation septique ont été fournis et que le projet respect les règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne provient pas d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le CCU a recommandé d'accepter la dérogation mineure lors de sa séance du 29 septembre 2015;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 28 septembre 2015;

ATTENDU QUE le maire a demandé, séance tenante, aux citoyens présents, s'ils ont des commentaires ou objections et qu'un citoyen s'est exprimé relativement à l'installation septique;

Il est proposé par Thérèse Lemelin, appuyé par Maxime Pratte et résolu d'accepter la dérogation mineure visant à permettre la régularisation de la superficie du lot de 1 188,5 mètres carrés alors que le règlement de lotissement n° 291-2007 et ses amendements prévoit une superficie minimale de 1 400 mètres carrés pour le 4, rue du Parc Max-Séjour.

Adopté à l'unanimité

2015-10-382 Demandes de dérogations mineures
Empiètement bande riveraine et superficie façade à l'alignement de la construction
1009, chemin du Fleuve (adresse projetée) (lot 2 049 066 et 3 802 307)

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée par M. Claude Roy en date du 22 septembre 2015;

ATTENDU QUE la demande est à l'effet de permettre un déblai empiétant dans la bande de protection riveraine de 15 mètres sur une longueur variant entre 4,47 mètres et 5,58 mètres et sur une largeur de 17 mètres pour une superficie approximative de 81 mètres carrés et un volume approximatif de 13 mètres cubes et à permettre un alignement de la superficie de la façade avant dont 58,9% est construit à l'alignement de construction;

ATTENDU QUE le règlement de zonage n° 305-2008 et ses amendements prévoit :

- que la topographie naturelle du terrain doit être préservée telle quelle;
- que le niveau du terrain nivelé ne doit en aucun endroit être inférieur au niveau du sol naturel sur le pourtour du terrain, et s'il y a dénivellation, celle-ci doit suivre la même pente que le sol naturel sur le pourtour du terrain nivelé;
- qu'aucun déblai ne doit s'effectuer à moins de quinze mètres d'une ligne de lot sauf pour y construire un chemin d'accès;
- que sont en principe interdits toutes les constructions, tous les ouvrages et tous les travaux sur ladite bande riveraine;

et qu'au moins 60% de la superficie d'une façade doit être construite à l'alignement de la construction tel que définit au même règlement de zonage;

ATTENDU QUE la dérogation mineure est requise pour permettre l'implantation du modèle de maison choisie (favorisant un accès plain-pied à l'arrière);

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne provient pas d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le CCU a recommandé d'accepter la dérogation mineure lors de sa séance du 29 septembre 2015;

ATTENDU QUE le maire a demandé, séance tenante, aux citoyens présents, s'ils ont des commentaires ou objections et qu'aucun citoyen ne s'est exprimé;

Il est proposé par Thérèse Lemelin, appuyé par Maxime Pratte et résolu d'accepter la dérogation mineure visant à permettre un déblai empiétant dans la bande de protection riveraine de 15 mètres sur une longueur variant entre 4,47 mètres et 5,58 mètres et sur une largeur de 17 mètres pour une superficie approximative de 81 mètres carrés et un volume approximatif de 13 mètres cubes alors que le règlement de zonage n° 305-2008 et ses amendements prévoit :

- que la topographie naturelle du terrain doit être préservée telle quelle;
- que le niveau du terrain nivelé ne doit en aucun endroit être inférieur au niveau du sol naturel sur le pourtour du terrain, et s'il y a dénivellation, celle-ci doit suivre la même pente que le sol naturel sur le pourtour du terrain nivelé;
- qu'aucun déblai ne doit s'effectuer à moins de quinze mètres (15 m) d'une ligne de lot sauf pour y construire un chemin d'accès;

- que sont en principe interdits toutes les constructions, tous les ouvrages et tous les travaux sur ladite bande riveraine;

et à permettre un alignement de la superficie de la façade avant dont 58,9% est construit à l'alignement de construction alors qu'au moins 60% de la superficie d'une façade doit être construite à l'alignement de la construction tel que définit au même règlement de zonage pour le 1009, chemin du Fleuve.

Adopté à l'unanimité

2015-10-383 Adoption du règlement n° 387-2015 décrétant un emprunt de 168 000 \$ relatif à des travaux pour la construction d'une conduite d'aqueduc et d'égout sanitaire sur le chemin du Fleuve (entre le 245 et le 263, chemin du Fleuve)

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite réaliser des travaux pour la construction d'une conduite d'aqueduc et d'égout sanitaire sur le chemin du Fleuve (entre le 245 et le 263 chemin du Fleuve);

ATTENDU QUE les coûts du projet ci-dessus et des honoraires des professionnels dont les services devront être retenus pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux totalisent une somme de 168 000 \$ tel que décrit à l'annexe A;

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à un règlement d'emprunt pour l'exécution de ces travaux;

ATTENDU QUE le Code municipal permet à la Municipalité d'imposer une taxe et d'emprunter de l'argent aux fins de sa compétence;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné et un projet de règlement adopté lors de la séance du 14 juillet 2015;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût, son mode de financement et les modes de paiement et de remboursement au cours de la présente séance;

Il est proposé par Thérèse Lemelin, appuyé par Maxime Pratte et résolu qu'il soit par le présent règlement, décrété et statué ce qui suit :

ARTICLE 1

Le présent règlement a pour objet d'autoriser l'exécution de travaux pour la d'une conduite d'aqueduc et d'égout sanitaire sur le chemin du Fleuve (entre le 245 et le 263, chemin du Fleuve). Ces travaux et l'estimation de leur coût sont plus amplement détaillés à l'annexe A du présent règlement.

ARTICLE 2

Pour les fins du présent règlement, le Conseil est autorisé à dépenser un montant maximal de 168 000 \$.

En conséquence, il est aussi autorisé à emprunter un montant de 168 000 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 3

S'il arrive que le coût réel d'une partie des travaux ou dépenses prévues au présent règlement soit plus ou moindre que celui apparaissant à l'annexe A, tout montant disponible dans un cas peut être utilisé pour compenser ce qui manque dans un autre cas.

ARTICLE 4

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables décrits au plan et au tableau de répartition des coûts des infrastructures et travaux formant l'annexe B, jointe au règlement pour en faire partie intégrante situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant établit sur le calcul de 50% de la largeur (frontage) et 50% de la superficie de chaque lot tels qu'ils apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

Le présent règlement entre en vigueur au moment de sa publication, conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Raymond Larouche
Maire

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier

**2015-10-384 Acquisition d'un lot de grève et échanges de terrains subséquents
Demande d'acquisition de parcelles de terrains – Domaine hydrique de l'état**

ATTENDU QUE la Municipalité désire régulariser la situation de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 2 048 711 au cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité désire acquérir du *ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)*, le lot de grève adjacent au lot 2 048 126 et le lot 2 048 71, appartenant à M. Robert Labelle;

ATTENDU QUE suivant cette acquisition, la Municipalité désire procéder à une subdivision du lot de grève acquis afin de créer un nouveau lot d'une superficie d'environ 215 m²;

ATTENDU QUE suivant cette subdivision, M. Robert Labelle désire procéder à la subdivision du lot 2 048 711 pour créer un lot d'une superficie d'environ 61 m²;

ATTENDU QUE suivant cette subdivision, la Municipalité et M. Labelle désirent procéder à l'échange desdits terrains;

ATTENDU QUE la Municipalité doit informer le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), par résolution, de son intérêt à acquérir deux parcelles de terrains remblayées sur le domaine hydrique de l'État;

ATTENDU QUE la Municipalité désire acquérir à des fins non lucratives publiques la parcelle de terrain remblayée sur le domaine hydrique de l'État le lot de grève adjacent au lot 2 048 126 et le lot 2 048 71, appartenant à M. Robert Labelle;

ATTENDU QUE M. Robert Labelle désire acquérir ledit lot afin de régulariser la situation de son immeuble;

ATTENDU QUE pour les motifs susmentionnés, la vente peut être consentie pour la valeur nominale de 1\$ si la Municipalité, s'engage, sous condition résolutoire, à maintenir les lieux à des fins publiques;

ATTENDU QUE la parcelle qui sera rétrocédée à M. Labelle ne sera pas utilisée à des fins non lucratives et conséquemment, le prix de vente devra être fixé selon les modalités en vigueur pour une vente régulière;

Il est proposé par Serge Clément, appuyé par Yves Daoust et résolu :

QUE le Conseil requiert du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), les lots du domaine hydrique identifié comme étant le lot de grève adjacent au lot 2 048 126 et le lot 2 048 71, appartenant à M. Robert Labelle;

QU'un arpenteur-géomètre soit dûment mandaté afin de procéder à l'arpentage desdits lots;

QUE la présente acquisition soit consentie pour une valeur nominale de 1\$ étant donné qu'il s'agit d'une vente à une Municipalité à des fins non lucratives publiques;

QUE la Municipalité des Cèdres s'engage à maintenir les lieux à des fins non lucratives publiques et à déboursier les frais administratifs de 446 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2015-10-385 Acquisition d'un lot de grève et échanges de terrains subséquents Legault-Trudeau arpenteurs-géomètres : mandat pour travaux d'arpentage sur les lots de grève face au 1223, chemin du Fleuve

ATTENDU QUE la Municipalité désire régulariser la situation de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 2 048 711 au cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité désire acquérir du *ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)*, le lot de grève adjacent au lot 2 048 126 et le lot 2 048 71, appartenant à M. Robert Labelle;

ATTENDU la demande de prix conformément à la Politique d'acquisition de biens et de services;

Il est proposé par Serge Clément, appuyé par Aline Trudel et résolu de mandater la firme *Legault-Trudeau arpenteurs-géomètres* pour des travaux d'arpentage sur les lots de grève face au 1223, chemin du Fleuve selon les coûts suivants :

- Travaux d'arpentage au coût de 4 500 \$ (taxes en sus);
- Frais d'enregistrement des lots : 622\$ (non taxable).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2015-10-386 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'EN décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres prévoit, la formation de **5** « pompier I », **6** « opérateur d'autopompes » et **6** « désincarcération » au cours de l'année **2016** pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au *ministère de la Sécurité publique* par l'intermédiaire de la MRC Vaudreuil-Soulanges en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Serge Clément, et appuyé par Yves Daoust et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Vaudreuil-Soulanges.

Adopté à l'unanimité

2015-10-387 Allocation d'une enveloppe budgétaire pour l'aménagement d'une cuisine pour les employés de bureau à l'Hôtel de Ville

ATTENDU la croissance de personnel à l'Hôtel de Ville;

ATTENDU QUE la cuisine actuelle ne répond plus au besoin;

ATTENDU le besoin d'aménager une salle à diner pour les employés;

Il est proposé par Karine Tessier, appuyé par Aline Trudel et résolu d'allouer une enveloppe budgétaire de 12 000 \$ pour l'aménagement d'une cuisine des employés de bureau à l'Hôtel de Ville.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au fonds de roulement sur une période de 5 ans pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2015-10-388 Modification de la résolution n° 2015-09-368 - mandat pour la préparation des plans et devis relativement à l'installation d'une conduite d'égout pluvial sur le chemin Saint-Féréol entre le rue Blanche et le chemin du Fleuve

ATTENDU la résolution n° 2015-09-368 relativement au mandat pour la préparation des plans et devis relativement à l'installation d'une conduite d'égout pluvial sur le chemin Saint-Féréol entre le rue Blanche et le chemin du Fleuve;

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée lors de l'analyse des soumissions;

ATTENDU la réception des offres dont les prix sont les suivants :

- Comeau Experts conseils au coût de 11 300 \$ (taxes en sus);
- CDGU Ingénierie Urbaine au coût de 11 500 \$ (taxes en sus).

ATTENDU la recommandation du directeur de l'aménagement du territoire et des infrastructures, M. Jean-Paul Sauvé;

Il est proposé par Aline Trudel, appuyé par Karine Tessier et résolu de modifier la résolution n° 2015-09-368 de la façon suivante :

D'ACCEPTER l'offre de service professionnel de la firme *Comeau Experts conseils* au montant de 11 300 \$ (taxes en sus) relativement au mandat pour la préparation des plans et devis relativement à l'installation d'une conduite d'égout pluvial sur le chemin Saint-Féréol entre le rue Blanche et le chemin du Fleuve.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2015-10-389 AquaData Inc. : mandat pour l'évaluation préliminaire des comportements hydrauliques du réseau d'aqueduc selon le Code national de prévention des incendies (bornes fontaines)

ATTENDU le schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en vigueur;

ATTENDU la nécessité de procéder à la vérification de l'état mécanique ainsi que le débit de chacune des bornes fontaines selon la charte NFPA;

ATTENDU la résolution n° 14-10-513 octroyant un mandat à la firme AquaData Inc. pour une période d'un an;

ATTENDU QUE l'offre de services professionnels n° 13-609 (révisée) permet le prolongement du mandat d'une année au prix unitaire de 24 \$ par borne fontaine;

Il est proposé par Serge Clément, appuyé par Yves Daoust et résolu de

mandater la firme *Aqua Data Inc.* pour la période optionnelle d'un an relativement à l'évaluation préliminaire du comportement hydraulique pour l'inspection et l'analyse de 142 bornes fontaines au prix unitaire de 24 \$ pour un montant maximal de 3 408 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2015-10-390 Allocation d'une enveloppe budgétaire pour l'acquisition d'infrastructures et mobiliers pour le parc Haut-Chamberry

ATTENDU le projet d'aménagement d'un parc dans le Haut-Chamberry;

ATTENDU le règlement dûment adopté approuvé par le *ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire*;

ATTENDU la réalisation en cours d'exécution;

Il est proposé par Karine Tessier, appuyé par Maxime Pratte et résolu d'allouer une enveloppe budgétaire au montant de 50 000 \$ pour la réalisation des travaux.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au règlement d'emprunt numéro 385-2015.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2015-10-391 Demande de subvention à l'élite pour Haylee Reid, Club de gymnastique CampiAgile & Sparks cheerleading

ATTENDU la demande d'aide financière pour Mlle Haylee Reid, membre du Club de gymnastique CampiAgile & Sparks cheerleading;

ATTENDU QU'elle a participé à un championnat national qui s'est déroulé en Floride;

ATTENDU QUE cette demande s'inscrit dans la Politique de subvention à l'élite – volet à titre individuel et répond aux exigences;

Il est proposé par Aline Trudel, appuyé par Karine Tessier et résolu d'octroyer une subvention de 500 \$ pour l'année 2015 à Mlle Haylee Reid.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2015-10-392 Fermeture de l'organisme sans but lucratif : Le Jardin des Moussaillons

ATTENDU QUE le *Jardin des Moussaillons* a été fondé en 1976 par des parents soucieux d'offrir un milieu d'apprentissage stimulant pour les enfants ;

ATTENDU QUE la diminution d'inscriptions au fil des années amène l'organisme à fermer ses portes à compter du 1^{er} novembre 2015;

ATTENDU QUE le *Jardin des Moussaillons* fera une vente de fermeture le 18 et 25 octobre (au besoin) dans ses locaux pour liquider le matériel;

ATTENDU QUE la Municipalité récupéra le local situé au 1060, chemin du Fleuve à partir du 1^{er} novembre prochain ;

Il est proposé par Serge Clément, appuyé par Karine Tessier et résolu de souligner la contribution du Jardin des Moussaillons à la vie communautaire de Les Cèdres;

QUE le Conseil statuera au cours des prochaines semaines de la mise à disposition de ce local.

Adopté à l'unanimité

2015-10-393 Modification de la Politique de reconnaissance des organismes

ATTENDU l'adoption de la Politique de reconnaissance des organismes le 10 février 2015;

ATTENDU QUE l'organisme Le Jardin des Moussaillons fait partie de ladite Politique;

ATTENDU la fermeture de l'organisme Le Jardin des Moussaillons;

Il est proposé par Serge Clément, appuyé par Aline Trudel et résolu de modifier la Politique de reconnaissance des organismes par le retrait de l'organisme Le Jardin des Moussaillons.

Adopté à l'unanimité

2015-10-394 Acquisition de tables et de chaises au Pavillon récréatif des bénévoles

ATTENDU QUE les tables et chaises du Pavillon récréatif des bénévoles sont désuètes;

ATTENDU la demande de prix conformément à la Politique d'acquisition de biens et de services;

Il est proposé par Karine Tessier, appuyé par Maxime Pratte et résolu d'accepter la soumission de l'entreprise *CIT* pour l'acquisition de tables et chaises au Pavillon récréatif des bénévoles au coût de 15 260 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au fonds de roulement sur une période de trois ans pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2015-10-395 Allocation d'une enveloppe budgétaire pour l'acquisition de luminaires et éclairages pour la période hivernale

ATTENDU la volonté d'enjoliver le noyau villageois durant la période hivernale;

Il est proposé par Aline Trudel, appuyé par Karine Tessier et résolu d'accorder une enveloppe budgétaire de 10 000 \$ pour l'acquisition de luminaires et éclairages pour la période hivernale.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2015-10-396 Piste cyclable Soulanges : contribution financière pour l'année 2016

ATTENDU QUE depuis 2007, les municipalités riveraines versent 1,50\$ par résidant pour aider au financement de la piste cyclable;

ATTENDU QU'en 2015, le *ministère des Transports du Québec* a aboli la subvention de 46 550 \$ qu'il versait au Comité de la Piste cyclable Soulanges pour l'entretien de la piste;

ATTENDU QUE le Comité Piste cyclable débourse, à chaque année, tout près de 45 000 \$ pour uniquement l'entretien de base de la piste (coupe de gazon, balayage de la piste, vidanges, déboisements, entretien du mobilier, assurance, vérificateurs, etc.);

ATTENDU QUE le Comité doit prévoir qu'il y aura des dépenses supplémentaires pour des travaux de pavage, l'achat de mobilier, la signalisation, etc.;

ATTENDU QUE le Comité ignore si la MRC de Vaudreuil-Soulanges renouvellera son aide financière pour la saison 2016;

Il est proposé par Aline Trudel, appuyé par Maxime Pratte et résolu que la Municipalité des Cèdres s'engage à investir pour l'année 2016, un montant de 2 \$ par résidant (selon le décret de population au 1^{er} janvier 2016) afin de garder la Piste cyclable Soulanges sécuritaire et ce, conditionnellement à la participation financière des cinq autres municipalités riveraines concernées ainsi que de la participation financière de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

QUE la présente résolution soit acheminée aux municipalités riveraines concernées;

QUE la présente résolution soit acheminée à la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin que cette dernière apporte son soutien financier à l'entretien de la piste cyclable Soulanges.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2015-10-397 Maison des Jeunes de Les Cèdres : versement d'une subvention de 2 000 \$ pour diverses activités

ATTENDU le solde de 2 000 \$ de subvention allouée à la Maison des Jeunes de Les Cèdres pour la réalisation de diverses activités pour l'année 2015;

ATTENDU QUE la Maison des Jeunes de Les Cèdres réalise une maison hantée dans le cadre des festivités de l'Halloween;

ATTENDU QUE d'autres activités sont à venir d'ici le 31 décembre 2015;

Il est proposé par Aline Trudel, appuyé par Karine Tessier et résolu de verser le solde de 2 000 \$ de la subvention allouée à la Maison des Jeunes de Les Cèdres pour l'année 2015.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2015-10-398 Xavier Lagueux
Prolongement d'embauche à titre de commis à l'urbanisme et à l'environnement

ATTENDU QUE l'embauche de M. Xavier Lagueux à titre de commis à l'urbanisme et à l'environnement prend fin le 14 octobre 2015;

ATTENDU les besoins du Service de l'urbanisme;

ATTENDU les vacances sans solde de l'employé;

Il est proposé par Serge Clément, appuyé par Yves Daoust, et résolu de prolonger l'embauche de M. Xavier Lagueux à titre de commis à l'urbanisme et à l'environnement et ce, jusqu'au 30 octobre 2015.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2015-10-399 Xavier Lagueux
Mandat de services professionnels en matière de révision des règlements d'urbanisme

ATTENDU l'offre de services professionnels de M. Xavier Lagueux;

ATTENDU les discussions entre les parties;

ATTENDU l'opportunité de procéder à la révision des règlements d'urbanisme;

Il est proposé par Yves Daoust, appuyé par Maxime Pratte et résolu de mandater M. Xavier Lagueux afin de procéder à la révision des règlements d'urbanisme du 2 novembre 2015 au 29 avril 2016 pour un montant forfaitaire de 16 000 \$.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2015-10-400 Embauche de M. Simon Léger à titre de matelot temporaire les 10, 11 et 12 octobre 2015 pour le service de navette fluviale

ATTENDU le besoin en personnel pour le service de la navette fluviale pour la période du 10 au 12 octobre 2015;

ATTENDU l'expérience et la disponibilité de M. Simon Léger;

Il est proposé par Aline Trudel, appuyé par Karine Tessier et résolu d'entériner l'embauche de M. Simon Léger à titre de matelot temporaire de la navette fluviale les 10, 11 et 12 octobre 2015.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Période de questions allouée aux personnes présentes

Début de la période à 20h33

Fin de la période de questions à 20h36

Parole au Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

2015-10-401 Levée de la séance

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Karin Tessier, appuyé par Aline Trudel et résolu que la présente séance soit levée à 20h45.

Adopté à l'unanimité

Raymond Larouche
Maire

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier